

Favoriser l'intégration des jeunes les plus éloignés de l'emploi avec les tuteurs d'insertion



Un nouveau profil de conseiller

À la fin des années 90, la mission locale de Centre-Manche décide de créer un nouveau profil de conseiller : le tuteur d'insertion.

Depuis douze ans, la mission locale de Saint-Lô (Basse-Normandie) a mis en place une approche innovante pour faciliter la construction de parcours, la négociation de contrats et l'intégration des jeunes les plus éloignés de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises du territoire : le tutorat d'insertion. Interface entre le chef d'entreprise et le jeune, le tuteur d'insertion joue un rôle essentiel dans l'accès à l'emploi des jeunes accompagnés. Cette démarche, qui rompt avec l'approche classique de mise en relation sur des offres d'emploi, est notamment utilisée en faveur des jeunes bénéficiant du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

OBJECTIFS ET NATURE DES ACTIONS

Lorsque le projet professionnel du jeune est validé, le tuteur d'insertion prend le relais du conseiller technique et accompagne les jeunes qui ont besoin de construire un parcours avec l'entreprise. Négociateur et médiateur, le tuteur d'insertion, à travers l'approche globale propre aux Missions Locales, constitue l'interface « active et réactive » entre le chef d'entreprise et le jeune (et, selon les cas, le centre de formation).

Le rôle du tuteur d'insertion est :

- d'assurer une mise en relation du jeune avec une entreprise et de favoriser les conditions d'une négociation et d'un enchaînement efficace de mesures pour l'emploi et/ou de contrats de travail.
- de construire un parcours d'accès à l'emploi qui tienne compte des besoins du jeune et de ceux de l'entreprise.

Dans une démarche d'out-placement, l'objectif est de permettre au jeune :

- d'assurer un parcours durable en entreprise;
- de comprendre l'organisation d'une entreprise et d'en appréhender les contraintes ;
- d'assurer la logistique liée aux contraintes matérielles de la situation d'emploi.

Il s'agit alors pour le tuteur d'insertion de mettre en valeur les atouts professionnels et personnels du jeune accompagné, et d'assurer la logistique des conditions matérielles de réussite des mesures engagées.

A travers cette méthode les conseillers ne sont pas amenés à collecter des offres d'emploi ; ils sont davantage des « révélateurs » d'opportunités d'emploi pour les jeunes qu'ils accompagnent. De l'ingénierie à la sécurisation du parcours, la relation à l'entreprise prend la forme d'un accompagnement, de l'entreprise, tout autant que du jeune, jusqu'à son insertion durable dans l'emploi.

LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF

Une approche globale.

Un appui concret pour les jeunes qui s'en trouvent sécurisés.

Une relation privilégiée avec les entreprises.

Une implication des entreprises.

Une construction de parcours dans l'entreprise.



Au travers du contrat, les jeunes, dont une majorité se trouve en échec scolaire, acceptent et mesurent l'intérêt de la formation

- est à son écoute tout au long de son (de ses) contrat(s) de travail.

→ étape 1

A travers une prospection du marché caché de l'emploi, ciblée à partir du profil de chaque jeune, le tuteur d'insertion :

- prend contact avec le responsable d'entreprise et négocie activement avec lui des solutions visant la construction d'un parcours d'insertion pour le jeune ;
- présente les mesures pour l'emploi et met en place le dossier administratif ;
- élabore et négocie, si nécessaire, un plan de formation, recherche l'organisme de formation le plus adapté et aide l'employeur à définir et à gérer l'alternance ;
- conseille le chef d'entreprise sur la manière d'encadrer le jeune en prenant en compte les difficultés particulières de ce dernier ;
- joue le rôle de chargé de mission de l'entreprise vis-à-vis du centre de formation (alternance, périodes de professionnalisation) ;
- se tient à disposition du responsable d'entreprise pour apporter aide et conseils.

→ étape 2

En direction du jeune, le tuteur d'insertion :

- l'accompagne physiquement en entreprise au cours des différentes phases de son parcours ;
- sans attendre son autonomie dans la recherche d'emploi, négocie en entreprise une expérimentation concrète de l'orientation choisie (négociation des périodes d'immersion en milieu professionnel) ;
- négocie ensuite un parcours d'intégration dans l'entreprise en fonction de ses aspirations et de ses contraintes ainsi que de celles de l'entreprise ;
- mobilise des ressources pour lever les obstacles qui pourraient mettre en échec le contrat de travail (hébergement, transport, finances...);

→ étape 3

Après du centre de formation (contrat en alternance, périodes de professionnalisation), le tuteur d'insertion :

- propose un plan de formation qui sera validé après rencontre entre le chef d'entreprise et le jeune sur son lieu de travail ;
- négocie le déroulement de la formation en fonction des contraintes de l'entreprise et des besoins repérés du jeune ;
- rencontre régulièrement le formateur pour s'assurer du bon déroulement de la formation ;
- initie des rencontres tripartites ;
- participe à l'évaluation de la formation ;
- se montre disponible en cas de difficulté particulière.

RÉSULTATS

En 2012, parmi les 1 950 jeunes en contact, 236 jeunes ont effectué une immersion en entreprise, 24 % ont accédé à un emploi durable dont 84 jeunes à un CDI, 89 un CUI-CIE et 85 jeunes à un contrat en alternance.

Depuis 2005, 2 262 jeunes accompagnés par la mission locale ont intégré le programme CIVIS et 832 jeunes ont accédé à un emploi durable. Le taux de sortie pour un emploi durable est de 47 %.

Contact

Nicolas BANSARD
Mission Locale du Centre Manche
02 33 57 17 17
nicolas.bansard@ml-centremanche.fr